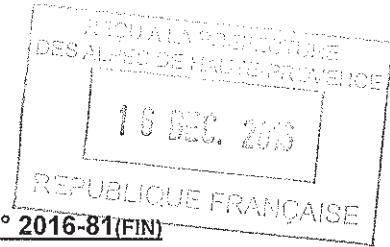


REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département des Alpes de Haute Provence  
-----

Service départemental d'incendie et de secours



**DELIBERATION N° 2016-81(FIN)**

Date de convocation : 22 novembre 2016

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 12

Absents : 10

Votants : 13 (12 + 1 pouvoir)

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille seize et le 13 décembre le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

**Etaient présent(e)s :**

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE (ayant reçu pouvoir de monsieur LARTIGUE), Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Brigitte REYNAUD, Messieurs Khaled BENFERHAT, Jean-Claude CASTEL, Bernard DIGUET, Daniel JUGY (suppléant de monsieur LOGIER), André LAURENS, Serge PRATO, Serge SARDELLA.

**Etaient excusé(e)s :**

Mesdames Clotilde BERKI, Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Messieurs Roland AUBERT, Patrick BOUVET, Robert GAY, Jacques LARTIGUE (ayant donné pouvoir à madame BALASSE), Christian LOGIER (suppléé par monsieur JUGY), Patrick MARTELLINI, Pierre POURCIN, Gilbert SAUVAN

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

**Objet : Avenants aux marchés de travaux relatifs à la reconstruction du centre d'incendie et de secours d'Oraison**

**Le Président FIAERT expose :**

Les travaux de reconstruction du CIS Oraison sont en phase terminale, la livraison des nouveaux locaux devrait ainsi intervenir courant février 2017.

A ce stade d'avancement des travaux, des réajustements liés à l'amélioration du confort thermique sont nécessaires permettant ainsi d'éviter le recours à la climatisation de certains locaux.

**Intitulé et numéro du lot :** Menuiseries extérieures Lot N°6

**Numéro de marché :** 2015-022

**Titulaire :** SARL MC MENUISERIE

Quartier La Tour

04 000 Digne les Bains

**Montant HT du marché notifié :** 32 922 €/HT

**Montant HT des travaux objet de l'avenant : - 806 €/HT**

**% d'augmentation du marché : -2,45 %**

**Nature des travaux :**

Suppression des stores intérieurs des bureaux au rez de chaussée de la façade sud et ouest

**Justification de la diminution dans la masse des travaux :**

La mise en place de stores intérieurs initialement prévus pour les bureaux des façades sud et ouest permet uniquement l'occultation mais ne protège pas efficacement contre l'échauffement du soleil sur ces vitrages.

Seule une occultation par l'extérieur permet de limiter la surchauffe en période estivale et d'éviter le recours à la climatisation des locaux.

**Intitulé et numéro du lot : Serrurerie- Lot N°12**

**Numéro de marché : 2015-011**

**Titulaire : SEE COULLET**

Quartier Les Ferréols

Route de Nice

04 000 Digne les Bains

**Montant HT du marché notifié : 43 791.50 €/HT**

**Montant HT des travaux objet de l'avenant : 727 €/HT**

**% d'augmentation du marché : 1,66 %**

**Nature des travaux :**

Mise en place de brise soleil extérieurs sur les bureaux du rez de chaussée en façade sud et ouest

**Justification de l'augmentation dans la masse des travaux :**

Ces éléments techniques n'étaient pas prévus dans le cadre du DCE. La mise en place de stores intérieurs initialement prévus pour les bureaux des façades sud et ouest permet uniquement l'occultation mais ne protège pas efficacement contre l'échauffement du soleil sur ces vitrages.

Seule une occultation par l'extérieur permet de limiter la surchauffe en période estivale et d'éviter le recours à la climatisation des locaux.

**Fiche récapitulative des marchés de travaux**

RECUEIL A LA PREFECTURE  
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE  
16 DEC. 2016  
REPUBLIQUE FRANCAISE

Montant des travaux notifiés tous corps d'état	Montant global des avenants travaux Délibération n°2016-08	Montant global des avenants travaux Délibération n°2016-48	Montant global des avenants travaux	% d'évolution du montant des travaux notifiés
802 806.33 €/HT	- 9 929.09 €/HT	15 135 €/HT	- 79 €/HT	0.64 %

Le montant de l'AP/CP acté par la délibération n°2013-71 du 10 décembre 2013 reste inchangé

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

**Le Président du conseil d'administration**



**Claude FIAERT**

